

Historicité idéologique et formes coopératives du tiers secteur de l'habitat

Abdourahmane Ndiaye

ANR PAGODE-UMR 5185 ADES / CNRS / Université Bordeaux 3

Les utopies transformationnelles des acteurs du « tiers secteur de l'habitat »¹ puisent leur originalité de la rencontre de trois références idéologiques. Premièrement, la quête des utopies pionnières qui fondent le socialisme idéaliste et le coopérativisme. Il s'agit de l'« utopie originelle » qui, à la fois critique radicalement l'avènement de la société industrielle, libérale et capitaliste et cherche les voies et moyens d'une autre société, plus équitable où le chômage n'a pas droit de cité. Dans cette société on cherche à transcender le conflit de répartition capital/travail par la propriété collective. L'utopie originelle s'est matérialisée par des microsociétés du type des Phalanstères et du Familistère. Deuxièmement, le mouvement coopérativiste qui s'est construit dans l'après seconde guerre mondiale pour participer à la dynamique de reconstruction, que l'on nomme ici l'« utopie bâtisseuse » a cherché à sortir des microsociétés pour généraliser l'approche coopérativiste comme forme de lutte contre les inégalités et d'intégration des laissés-pour-compte du système capitaliste. En effet, dans ce contexte d'après-guerre, l'habitat social est porté par des politiques publiques s'appuyant sur une approche keynésienne de l'État-providence interventionniste et laissant la place à l'autoconstruction. Celle-ci fait référence au mouvement coopérativiste des Castors ; Troisièmement, partant d'une critique des dérives du productivisme, d'une croissance effrénée et d'un modèle de développement insoutenable, la troisième référence idéologique se structure autour du développement durable. Les dynamiques s'en revendiquant semblent trouver aujourd'hui un nouveau souffle dans la fabrique des ÉcoQuartiers popularisée par l'appel à projet du MEDDTL en 2009, en application du Plan Ville Durable du Grenelle de l'environnement. L'habitat coopératif s'est renouvelé par de nouvelles mobilisations fondées sur plusieurs philosophies spécifiques telles que la décroissance (Georgescu-Roegen, 1971 ; Latouche, 2007 ; Ariès, 2005), l'écosocialisme (Brugvin, 2009 ; Löwy, 2011), la simplicité volontaire (Mongeau, 1985) ou la sobriété heureuse (Rabhi, 2010, la convivialité (Illich, 1973).

L'habitat coopératif ou participatif, qui se revendique d'une double appartenance à l'économie sociale et solidaire et au développement durable, cherche à travers une critique des modes conventionnels de production du logement à initier de nouveaux rapports de voisinages par une ré-invention du quotidien (d'Orazio, 2010 ; d'Orazio, 2012 ; de Certeau, 1980 ; Maury, 2011) et de nouvelles solidarités. En France, de plus en plus d'associations, en accord avec les principes du coopérativisme et de la durabilité, cherchent à développer un habitat écologique, participatif et coopératif. Elles veulent appliquer leur droit à l'expérimentation et à l'innovation, en conformité avec l'esprit du Grenelle de l'environnement (Coordination Nationale des Associations de l'Habitat Participatif, 2011).

L'objet de cette communication est de montrer que le tiers secteur de l'habitat est une forme d'innovation sociale participative, tendant à valoriser l'être plutôt que l'avoir et à renouveler les approches des politiques sociales du logement. Ces formes innovantes d'habitat reposent sur des statuts juridiques qui cherchent à transcender la propriété privée et l'immobilier marchand pour entrer dans le registre du droit à habiter (Maury, 2012). L'approche remet en question le concept de propriété privée et s'interroge sur la copropriété au regard des réflexions récentes sur les arrangements institutionnels visant à gouverner des ressources communes et des biens publics (Ostrom, 2010) ainsi que sur les tentatives d'évolution vers un nouveau paradigme d'une économie en transition s'appuyant sur le droit d'usage.

Ariès P. 2005. *Décroissance ou barbarie*, Éditions Golias.

Brugvin T. 2009. « L'écosocialisme de la simplicité volontaire : une alternative postmoderne au capitalisme du nord au sud », communication aux 3^e journées du développement du GRES, « Les Suds confrontés au développement soutenable », Bordeaux du 10-12 juin 2009, GREThA Groupe de recherche en économie théorique et appliquée, (UMR CNRS 5113).

Coordination Nationale des Associations de l'Habitat Participatif. 2011. *Le Livre blanc de l'habitat participatif 2011*, Eco-Quartier Strasbourg.

D'Orazio A. 2010. « Habiter autrement : de l'initiative à l'engagement », *Territoires*, n° 508, p. 24-27

D'Orazio A. 2012. « L'habitat participatif, entre innovation et recyclage. Regards sur des expériences alternatives 'ordinaires' » communication aux XII^e rencontres du RIUESS « L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation et du changement de société », Nancy 6-8 juin 2012.

de Certeau M. 1990. *L'invention du quotidien*, Tome 1 & 2, Ed. Gallimard.

Georgescu-Roegen N. 1971. *The Entropy Law and the Economic Process*, Harvard University Press.

Illich I. 1973. *La Convivialité*, Seuil, Paris.

Latouche S. 2007. *Petit traité de la décroissance sereine*, Mille et une nuits.

Löwy M. 2011. *Écosocialisme. L'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*, Mille et une nuits.

Maury Y. (dir.) 2011. *Les coopératives d'habitants Méthodes, pratiques et formes d'un autre habitat populaire*, Bruxelles, Éditions Bruylant.

Maury Y. 2012. « De l'utopie à la réalité. Les coopératives d'habitants au service du logement abordable », *Études foncières* n° 158, p. 26-31.

Mongeau S. 1985. *La simplicité volontaire, ou comment harmoniser nos relations entre humains et avec notre environnement*, Éditions Québec Amérique. Montréal.

Ostrom E. 2010. *Gouvernance des biens communs - Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck.

Rabhi P. 2010. *Vers la Sobriété Heureuse*, Actes Sud.

¹ Cf. la proposition de loi pour un tiers secteur de l'habitat participatif, diversifié et écologique (n° 1990) présentée par Noël Mamère, Yves Cochet et François de Rugy et rejetée en novembre 2009 par la commission des affaires économiques.